



Motion des 48 Présidents et des 48 Directeurs des Parcs naturels régionaux de France

Inquiétudes sur l'avenir de la politique des Parcs naturels régionaux en France

Paris le 18 décembre 2013

Après 45 années, la politique des Parcs naturels régionaux initiée par la DATAR en 1967 démontre toute son originalité, sa modernité et son efficacité au service des quelques **4100 communes classées**, des acteurs socio-économiques et des habitants de leur territoire.

Au nombre de 48, couvrant 15% du territoire national, les Parcs naturels régionaux sont des **pionniers du développement durable** en expérimentant des actions et des démarches tant dans le domaine de la préservation des patrimoines naturels et culturels que du développement économique et social des territoires ruraux.

L'innovation et l'expérimentation en faveur d'un développement respectueux de la nature et des hommes sont au cœur de leur politique.

Ils s'engagent dans la transition énergétique et écologique de la France.

Ils mettent à disposition des communes et des acteurs locaux une **ingénierie territoriale** forte de 2000 agents aux compétences reconnues.

Ils exportent dans de nombreux pays des différents continents leurs expériences et leurs savoir faire et contribuent ainsi au rayonnement de la France.

Aujourd'hui, dans un contexte budgétaire contraint, les Présidents et Directeurs des 48 Parcs français regroupés au sein de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, réunis à Paris le 18 décembre, s'inquiètent de l'avenir des Parcs. Ils souhaitent alerter le Gouvernement et les Présidents de Régions quant à la place des Parcs dans la politique française d'aménagement du territoire et de préservation de l'environnement et quant à la pérennité des engagements financiers de l'Etat et des Régions pour accomplir leur mission et respecter les objectifs de leur charte.

Ainsi, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France :

- ⇒ **Rappelle** que la politique des Parcs naturels régionaux relève de la **compétence des Régions**
- ⇒ **Rappelle** que le classement « Parc naturel régional » fait l'objet d'un **décret du Premier Ministre**
- ⇒ **Souligne** que les chartes de Parcs sont soumises à une **exigence croissante** au bénéfice des territoires
- ⇒ **Constata** que **vingt trois projets de Parcs** sont actuellement à l'étude à l'initiative des Régions
- ⇒ **S'inquiète** de la **diminution des financements** de l'Etat et de la stagnation voire de la réduction des financements des Régions

En conséquence, la Fédération sera particulièrement attentive à la qualité des projets des nouveaux Parcs qui lui seront soumis et aux moyens qui seront mis en place par l'Etat et les Régions ainsi qu'au respect des engagements financiers de ces derniers pour les Parcs existants.